

# Demande de document de voyage pour enfant pour les apatrides et les personnes protégées au Canada (de moins de 16 ans)

**Avertissement :** Toute déclaration fautive ou trompeuse concernant la présente demande et tout document à l'appui, y compris la dissimulation de tout fait important, peut être un motif de refus de délivrance d'un document de voyage canadien, de révocation d'un document de voyage canadien valide ou de refus de services de document de voyage canadien et faire l'objet de poursuites criminelles. Votre demande ne sera pas traitée si vous omettez de remplir toutes les sections obligatoires de ce formulaire et/ou refusez de consentir à l'échange ou à la communication de tout renseignement personnel nécessaire à la prestation de services de document de voyage.

**taper ou écrire en LETTRES MAJUSCULES à l'encre noire ou bleu foncé.**

<b>① Renseignements personnels sur l'enfant (voir Directives, section G)</b>									
Nom de famille									
Prénom(s)									
Nom de famille à la naissance					Nom de famille antérieur				
Date de naissance Année Mois Jour			Lieu de naissance Ville Pays Province/Territoire (s'il y a lieu)						
Sexe <input type="radio"/> Féminin <input type="radio"/> Masculin		Couleur des yeux		Couleur actuelle des cheveux		Taille (cm/po)		Poids (kg/lb)	
Adresse actuelle du lieu de résidence Numéro Rue Appartement Ville Province/Territoire Code postal									
Adresse postale (si différente de l'adresse actuelle du lieu de résidence) Numéro Rue Appartement Ville Province/Territoire Code postal									
Les enfants âgés de 11 ans ou plus doivent signer dans l'espace prévu à cette fin. <b>Remarque :</b> Nul autre que l'enfant ne doit signer dans l'espace réservé à cette fin, sans exception.					<b>Signer à l'intérieur du cadre</b>				
Fait le Année Mois Jour					Signature de l'enfant (voir Directives, section G)				
Signé à Ville Province/Territoire									
<b>② Renseignements sur le requérant (voir Directives, section I)</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'enfant fait-il actuellement l'objet d'une procédure d'adoption ou est-il pris en charge de façon partielle ou totale par les services provinciaux ou territoriaux d'aide à la famille au Canada? <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui</li> <li>Existe-t-il une entente de séparation, une ordonnance d'un tribunal ou des procédures judiciaires concernant la garde de l'enfant, ses déplacements ou ses droits de visite? <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui</li> </ul>						Si oui, inclure <b>tous</b> les documents			
Lien entre le requérant (parent ou tuteur légal) et l'autre parent ou tuteur légal							Date de mariage (s'il y a lieu) Année Mois Jour		
<b>Requérant (parent ou tuteur légal)</b>					<b>Autre parent ou tuteur légal</b>				
Nom de famille à votre naissance					Nom de famille à votre naissance				
Prénom(s)					Prénom(s)				
Date de naissance Année Mois Jour			Pays de naissance		Date de naissance Année Mois Jour			Pays de naissance	
Adresse (numéro, rue, appartement, ville, province/territoire, code postal)					Adresse (numéro, rue, appartement, ville, province/territoire, code postal)				
Téléphone (jour)			Téléphone (autre)		Téléphone (jour)			Téléphone (autre)	
Téléphone cellulaire (facultatif)					Téléphone cellulaire (facultatif)				
<b>Déclaration</b> — Je déclare que je suis le parent ou tuteur légal de l'enfant et que les renseignements fournis dans la présente demande sont véridiques. Je déclare avoir lu et compris l' <b>Avertissement</b> figurant au haut de cette page et l'Avis de confidentialité (voir la section N). Je consens à ce que le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ainsi que d'autres institutions du gouvernement fédéral, des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger et des tierces parties recueillent, utilisent et divulguent mes renseignements personnels et ceux de l'enfant, comme indiqué dans les directives de l'énoncé d'Avis de confidentialité.					<b>Déclaration</b> — Je déclare que je suis le parent ou tuteur légal de l'enfant et que les renseignements fournis dans la présente demande sont véridiques. Je déclare avoir lu et compris l' <b>Avertissement</b> figurant au haut de cette page et l'Avis de confidentialité (voir la section N). Je consens à ce que le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ainsi que d'autres institutions du gouvernement fédéral, des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger et des tierces parties recueillent, utilisent et divulguent mes renseignements personnels et ceux de l'enfant, comme indiqué dans les directives de l'énoncé d'Avis de confidentialité.				
Signature du requérant (signez aussi la section 4) Fait le Signé à					Signature de l'autre parent ou tuteur légal Fait le Signé à				

**3****Preuve du statut d'immigrant au Canada (voir Directives, section J)**Pour établir le statut d'immigrant au Canada de l'enfant, joignez un **(1)** des documents valides suivants (l'original seulement) :

- Carte de résident permanent
  Permis de séjour temporaire
  Vérification du statut  
 Avis de décision délivré par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Numéro IUC	Date de délivrance			Date d'expiration (s'il y a lieu)		
	Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour

**4****Déclaration du requérant**

Nom de famille du requérant		Prénom(s) du requérant	
Lien avec l'enfant	Nom de famille de l'enfant	Prénom(s) de l'enfant	
<small><b>Déclaration</b> — Je comprends que si un document de voyage canadien est délivré à l'enfant et qu'il obtient par la suite un passeport délivré par son pays de nationalité, je dois retourner le document de voyage canadien à l'Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Je déclare solennellement que les photos ci-jointes ne sont pas retouchées et qu'elles représentent véritablement l'enfant, et que toutes les déclarations ou informations contenues dans la présente demande et relatives à tout document à l'appui sont véridiques. Je déclare avoir lu et compris l'<b>Avertissement</b> figurant à la page 1 et l'Avis de confidentialité (voir la section N). Je consens à ce que le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ainsi que d'autres institutions du gouvernement fédéral, des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger et des tierces parties recueillent, utilisent et divulguent mes renseignements personnels et ceux de l'enfant comme indiqué dans les directives de l'énoncé d'Avis de confidentialité.</small>			
Signature du requérant		Fait le Année   Mois   Jour	Signé à Ville   Province/Territoire

**5****Déclaration du répondant (voir Directives, section K)****Le répondant doit connaître le requérant nommé à la section 4.**

Nom de famille		Prénom(s)	
Profession		Nom de l'entreprise ou de l'organisation	
Téléphone (jour)	Téléphone (autre)	Téléphone cellulaire ou adresse courriel (facultatif)	
Adresse au travail			
Numéro	Rue	Ville	Province/Territoire/État   Code postal
Nom <b>au complet</b> du requérant (parent ou tuteur légal)		Nom <b>au complet</b> de l'enfant	
Je connais le requérant (parent ou tuteur légal) depuis  Nombre de <b>mois</b>	<small><b>Déclaration</b> — Je déclare solennellement que je connais personnellement le requérant susnommé depuis au moins <b>six (6)</b> mois et que je connais l'enfant. J'ai signé au verso d'<b>une (1)</b> des photos pour certifier que l'image représente véritablement l'enfant. Je déclare avoir lu et compris l'<b>Avertissement</b> figurant à la page 1 et l'Avis de confidentialité (voir la section N). Je consens à ce que le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ainsi que d'autres institutions du gouvernement fédéral, des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger et des tierces parties recueillent, utilisent et divulguent mes renseignements personnels, comme indiqué dans les directives de l'énoncé d'Avis de confidentialité.</small>		
	Signature du répondant		Fait le Année   Mois   Jour

6

**Document de voyage canadien antérieur (voir Directives, section L)**

Un titre de voyage canadien pour réfugiés ou un certificat d'identité canadien a-t-il été délivré à l'enfant et est-il encore valide?

Non

Oui (précisez)

Numéro

Date de délivrance

Année

Mois

Jour

**Si oui, joignez-le à votre demande.**

**Remarque :** Si un document de voyage canadien valide a été perdu, volé, endommagé ou est inaccessible, remplissez le formulaire PPTC 203, Déclaration concernant un document de voyage canadien perdu, volé, inaccessible, endommagé ou trouvé, téléchargeable à [Canada.ca/passeport](http://Canada.ca/passeport). **Une fois déclaré perdu ou volé, un document de voyage canadien n'est plus valide.** Des frais administratifs seront exigés pour remplacer un document de voyage canadien valide perdu ou volé (voir la section C).

7

**Citoyenneté et document de voyage (voir Directives, section M)**

**Remarque :** Si vous manquez d'espace, utilisez la section 8, Renseignements supplémentaires, ou joignez une autre feuille signée et datée.

Quelle est la citoyenneté d'origine de l'enfant?

L'enfant a-t-il obtenu une autre citoyenneté?

Non

Oui



Indiquez le pays

L'enfant possède-t-il un document de voyage ou un passeport valide ou expiré d'un autre pays que le Canada?

Non

Oui



Joignez le document (l'original seulement). S'il n'est plus en votre possession, expliquez pourquoi.

L'enfant a-t-il visité un autre pays depuis son entrée au Canada?

Non

Oui (précisez)



Date de sortie Année   Mois   Jour	Date de retour Année   Mois   Jour	Pays	Raison

Avez-vous, depuis la date d'entrée au Canada de l'enfant, présenté une demande de passeport ou de document de voyage pour l'enfant (ou de renouvellement) auprès de son pays d'origine ou de citoyenneté?

Non



Donnez une explication détaillée des raisons pour lesquelles vous n'avez pas fait de demande.

Oui



Si votre demande a été refusée, joignez la lettre de refus. Si vous ne pouvez pas présenter cette lettre, expliquez pourquoi. Si vous n'avez pas reçu de réponse, écrivez toutes les démarches que vous avez faites pour l'obtenir.

Signature du requérant

Fait le

Année

Mois

Jour

8

## Renseignements supplémentaires

9

## Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence (facultatif)



Nous vous recommandons d'indiquer le nom d'une personne qui **ne** voyage habituellement **pas** avec l'enfant. Ces renseignements seront utiles si l'enfant est victime d'un accident ou s'il tombe malade pendant ses déplacements.

Nom de famille		Prénom(s)	
Lien avec l'enfant	Téléphone (jour)	Téléphone (autre)	Téléphone cellulaire
Adresse actuelle du lieu de résidence			
Numéro	Rue	Appartement	Ville
		Province/Territoire/État	Code postal

Signature du requérant

Fait le

Année

Mois

Jour

# Demande de document de voyage pour enfant

## pour les apatrides et les personnes protégées au Canada (de moins de 16 ans)

### Directives

#### (A) Admissibilité au document de voyage canadien

**Avis important : Nous vous recommandons de ne pas finaliser vos plans de voyage avant que vous soyez en possession du document de voyage demandé.**

Le document de voyage canadien correspond à l'identité du requérant qui est établie par une preuve du statut d'immigrant au Canada délivrée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et des documents d'identité supplémentaires.

- **Titre de voyage** : délivré aux personnes au Canada ayant le statut de personne protégée, incluant les réfugiés au sens de la Convention et les personnes à protéger.
- **Certificat d'identité** : délivré aux résidents permanents du Canada qui ne sont pas encore citoyens canadiens, qui sont apatrides ou incapables de se procurer un passeport national.

**Mises en garde :**

- Certains pays n'acceptent pas le certificat d'identité comme document de voyage valide. Il est important de vérifier cette information auprès du consulat ou de l'ambassade du pays que l'enfant prévoit visiter avant de demander un certificat d'identité.
- Les titres de voyage canadiens pour réfugiés et les certificats d'identité canadiens ne sont pas valides pour les voyages vers le pays de citoyenneté du requérant.
- Pour les apatrides et les personnes protégées au Canada de plus de 16 ans, utilisez le formulaire PPTC 191, Demande de document de voyage pour adulte.
- L'admissibilité à recevoir un de ces documents ne peut être déterminée qu'après avoir reçu et étudié toute l'information nécessaire. Ces documents ne sont délivrés qu'à Gatineau (Québec).
- Si l'on délivre un document de voyage canadien à l'enfant et que celui-ci obtient par la suite un passeport de son pays de citoyenneté, vous devez retourner le document de voyage canadien au nom de l'enfant au Programme de passeport.

#### (B) Aide-mémoire

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les <b>quatre (4)</b> pages du formulaire de demande remplies et signées au cours des <b>douze (12)</b> derniers mois et authentifiées par le répondant</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Deux (2)</b> photos de passeport identiques, non retouchées, de l'enfant prises au cours des <b>six (6)</b> derniers mois, dont <b>une (1)</b> authentifiée par le répondant</li> <li><input type="checkbox"/> Une preuve valide et admissible du statut d'immigrant au Canada de l'enfant (l'original seulement); le document vous sera retourné</li> <li><input type="checkbox"/> Tout titre de voyage canadien pour réfugiés ou certificat d'identité canadien non-expiré délivré à l'enfant</li> <li><input type="checkbox"/> Tout document de voyage étranger ou passeport national valide délivré à l'enfant ou dans lequel son nom figure</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Une preuve de filiation acceptable</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Tous</b> les documents (y compris le jugement de divorce) concernant la garde, les déplacements ou les droits de visite de l'enfant</li> <li><input type="checkbox"/> Les droits</li> </ul> <p><b>Remarque :</b> Tout document rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais et présenté dans le cadre du processus de demande d'un document de voyage doit être traduit par un traducteur agréé.</p> <p>Des documents ou renseignements supplémentaires pourraient être exigés en complément de cette demande.</p> |
|--|---|

#### (C) Droits à acquitter

Titre de voyage – 57 \$ CAN	Certificat d'identité – 141 \$ CAN
<p><b>Tous les requérants doivent payer 57 \$ CAN lorsqu'ils présentent leur demande pour un enfant.</b> Si le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada détermine que l'enfant n'est pas admissible à un titre de voyage, mais qu'il pourrait être admissible à un certificat d'identité, nous vous demanderons de verser le solde de 84 \$ CAN avant de traiter la demande de l'enfant. Des frais administratifs supplémentaires non remboursables de 45 \$ CAN seront facturés pour remplacer un document de voyage canadien perdu ou volé qui n'est pas encore expiré.</p>	

- Modes de paiement** (en devises canadiennes seulement):
- Carte de débit (Interac), Visa Débit, Visa Débit virtuelle ou autre carte prépayée (Visa, MasterCard, American Express) acceptée seulement pour les demandes présentées en personne par le titulaire de la carte. Les cartes de débit prépayées ne sont pas acceptées;
  - Carte de crédit et carte prépayée (**imprimée en relief seulement**). Si vous présentez une demande par la poste, voir la section D;
  - Chèque certifié ou mandat (postal ou bancaire) au montant exact, libellé à l'ordre du Receveur général du Canada.

- Important**
- Toute personne qui demande des services de document de voyage canadien doit payer le montant exact des droits applicables.
  - Les requérants qui annulent leur demande ou qui se voient refuser un titre de voyage ou un certificat d'identité ne sont pas admissibles à un remboursement des droits de service.
  - Le Programme de passeport n'accepte pas les chèques personnels ni les paiements en argent comptant.
  - Des frais administratifs seront exigés pour tous les paiements refusés, en sus des intérêts applicables.
  - Les droits peuvent changer.

#### (D) Renseignements sur la carte de crédit

Si vous présentez une demande en personne, **ne remplissez pas** cette section. Si vous présentez une demande par la poste et que vous payez par carte de crédit, remplissez cette section et joignez-la à votre demande.

Type de carte : <input type="radio"/> Visa <input type="radio"/> MasterCard <input type="radio"/> American Express			
Nom indiqué sur la carte	Numéro de la carte	Date d'expiration Mois   Année	
Nom de l'enfant	Réservé à l'administration		
<b>Autorisation</b> — J'autorise le Programme de passeport à débiter ma carte de crédit de <input type="text"/> \$ CAN.	Signature du titulaire de la carte	Fait le Année   Mois   Jour	

**E****Où présenter la demande****Par la poste**

Section Certificat d'identité  
 Programme de passeport  
 Gatineau (Québec) K1A 1L2

**Par service de messagerie ou en personne**

Section Certificat d'identité  
 Programme de passeport  
 Place du Centre, niveau commercial 2  
 200, promenade du Portage  
 Gatineau (Québec) J8X 4B7

**Ne l'envoyez pas** par la poste ou **ne présentez pas** votre demande en personne à un autre point de service du Programme de passeport. Les documents originaux que vous devez joindre à la demande de l'enfant sont importants. Nous vous recommandons d'utiliser un service postal ou de messagerie qui vous permet d'assurer le repérage de votre envoi.

**F****Coordonnées**

- On peut obtenir des renseignements généraux 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Des agents sont disponibles du lundi ou vendredi entre 7 h 30 et 20 h 00 (heure de l'Est) au Canada.
- Le livret d'instruction sur la demande de passeport en braille est offert sur demande seulement. Pour obtenir plus de renseignements ou pour commander ce format, communiquez avec le Programme de passeport.

**Renseignements sur les documents de voyage, les droits, et les délais de traitement**

Canada.ca/passeport

Numéro sans frais: 1-800-567-6868

ATS (pour personnes sourdes ou  
 malentendantes)  
 Numéro sans frais: 1-866-255-7655

**Renseignements sur le statut d'immigrant et le retour au Canada (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada)**

cic.gc.ca

Numéro sans frais: 1-888-242-2100

ATS (pour personnes sourdes ou  
 malentendantes)  
 Numéro sans frais: 1-888-576-8502,  
 de 8 h 00 à 16 h 00 (heure de l'Est)

**Conseils, avertissements aux voyageurs et exigences de voyage**

voyage.gc.ca

**G****Renseignements personnels sur l'enfant****Nom et prénom(s) devant figurer dans le document de voyage**

Inscrivez le nom de l'enfant devant figurer dans le document de voyage. Ce nom est, en règle générale, le même que le nom de famille et le(s) prénom(s) qui figurent dans la preuve de statut d'immigrant de l'enfant. Si vous demandez un document de voyage sous un nom qui est différent du nom qui figure sur le document de statut d'immigrant de l'enfant, **un (1)** des documents suivants sera nécessaire pour confirmer le changement de nom de l'enfant :

- le document établissant le changement de nom légal;
- le jugement d'adoption; ou
- une preuve que les documents d'entrée d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ont été corrigés, p. ex. le formulaire IMM 1436 approuvé, Demande de modification de la Fiche relative au droit d'établissement, de la Confirmation de résidence permanente ou de documents de résident temporaire valides.

**Nom de famille à la naissance et nom de famille antérieur**

À inscrire lorsque ces noms sont différents du nom de famille devant figurer dans le document de voyage (à titre d'information pour le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada seulement; ces noms ne figureront pas dans le document de voyage).

**Date de naissance**

La date de naissance sera inscrite dans le document de voyage telle qu'elle paraît dans la preuve du statut d'immigrant de l'enfant à moins que les dossiers d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada aient été corrigés après son admission au Canada. Dans ce cas, faites-nous parvenir l'original approuvé du formulaire IMM 1436, Demande de modification de la Fiche relative au droit d'établissement, de la Confirmation de résidence permanente ou de documents de résident temporaire valides. Si la preuve du statut d'immigrant de l'enfant ne fait pas état d'une date de naissance complète, l'**année**, le **mois** et le **jour** précis de la naissance de l'enfant seront indiqués tels qu'ils figurent dans les documents d'identité de l'enfant présentés à l'appui.

Fournissez l'original ou un exemplaire signé et daté par le répondant de tout document d'identité faisant état de cette date de naissance.

**Signature**

Les enfants de 11 ans ou plus **doivent** apposer leur signature habituelle.



**Remarque :** Nul autre que l'enfant ne doit signer dans l'espace réservé à cette fin à la section 1, sans exception.

**H****Qui peut présenter une demande de document de voyage au nom d'un enfant?**

- Un des parents
- Le parent qui a la garde légale de l'enfant dans les cas de séparation ou de divorce
- Le tuteur légal

**I****Renseignements sur le requérant et preuve de filiation**

**Les deux parents** sont invités à participer à la demande de services de document de voyage pour leur enfant et à signer la demande. Il se pourrait que l'on communique avec l'autre parent. Si vous ne savez pas où se trouve l'autre parent, communiquez avec le Programme de passeport. Si le requérant est le tuteur légal de l'enfant, l'autre tuteur légal, le cas échéant, doit lui aussi participer à la demande de services de document de voyage au nom de l'enfant. Une preuve de tutelle légale est exigée.

**Lien de filiation**

Vous devez fournir un des documents de filiation acceptables ci-dessous démontrant le lien entre l'enfant et le parent ou les parents :

- un certificat de naissance détaillé du pays où l'enfant est né, sur lequel figure le nom du parent ou des parents; ou
- une ordonnance d'adoption indiquant le nom du parent ou des parents adoptif(s).

**Exception :** Une demande présentée au nom d'un enfant sera acceptée sans preuve de filiation uniquement si :

- un certificat d'identité canadien ou titre de voyage canadien a déjà été délivré à l'enfant auparavant, et
- le ou les parents, le ou les tuteurs légaux qui ont participé à la dernière demande sont les mêmes que ceux qui participent à la présente demande.

**Garde légale, séparation ou divorce**

Lorsqu'il existe une ordonnance du tribunal ou une entente concernant la garde de l'enfant, seule la personne ayant le droit de garde peut présenter une demande. Tous les documents concernant la garde de l'enfant, ses déplacements ou les droits de visite de l'enfant doivent être fournis. Dans les cas où un divorce a été accordé, il faut aussi fournir une copie du jugement ou de l'ordonnance de divorce.

Lorsqu'une disposition prévoit la garde partagée, l'un ou l'autre des parents peut être le requérant.

**Lien actuel avec l'autre parent**

Indiquez le lien qui existe actuellement entre vous et l'autre parent : célibataire (aucune relation), conjoint de fait, marié, séparé, divorcé ou veuf. S'il y a lieu, indiquez la date du mariage avec l'autre parent. De l'information ou des documents supplémentaires pourraient être exigés. Si le requérant est un tuteur légal, une preuve de tutelle légale doit être présentée.

**Parent décédé**

En cas de décès de l'autre parent, le requérant doit joindre un certificat de décès à la demande. Inscrivez à la section 2 du formulaire le plus de renseignements possible.

**J****Preuve du statut d'immigrant au Canada**

Fournissez **un (1)** des documents valides de statut d'immigrant mentionnés dans la section 3 du formulaire (l'original seulement).

Ce document vous sera rendu. Des renseignements additionnels pourraient être exigés pour confirmer le statut d'immigrant de l'enfant au Canada. Si vous avez besoin d'un document de statut d'immigrant pour l'enfant, communiquez avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (voir la section F).

**(K)**

## Déclaration du répondant

Un répondant est une personne autre que le requérant qui confirme l'identité de celui-ci et qui connaît l'enfant. L'autre parent, le tuteur légal, un membre de la famille ou une personne résidant à la même adresse que le requérant peut agir à titre de répondant à condition que cette personne satisfasse aux exigences applicables.

### Le répondant doit :

- être un citoyen canadien ou un résidant permanent demeurant au Canada;
- vous (le requérant) connaître personnellement depuis au moins **six (6)** mois. Connaître personnellement le requérant signifie que le répondant est en mesure de confirmer certains attributs personnels du requérant;
- vous connaître suffisamment pour attester de l'exactitude des renseignements fournis sur le formulaire de demande;
- pouvoir faire l'objet d'une vérification par le Programme de passeport;
- faire partie de l'**un (1)** des groupes suivants :
  - Dentiste, médecin ou chiropraticien
  - Juge, magistrat ou policier (GRC, police municipale ou provinciale)
  - Avocat (membre du Barreau d'une province), notaire au Québec
  - Maire
  - Ministre du culte habilité en vertu de la législation provinciale ou territoriale à célébrer des mariages
  - Notaire public
  - Optométriste
  - Pharmacien
  - Maître de poste
  - Directeur d'une école primaire ou secondaire
  - Expert-comptable (membre de l'une des associations professionnelles suivantes : APA, CA, CGA, CMA, PA ou RPA)
  - Ingénieur (Ing. au Québec, P. Eng.)
  - Cadre supérieur dans un établissement d'enseignement postsecondaire (y compris les cégeps)
  - Cadre supérieur ou professeur dans une université
  - Vétérinaire

La liste ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance d'un statut professionnel ou de qualifications supérieures par le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Le répondant doit exécuter les **deux (2)** tâches suivantes **sans frais** :

1. Remplir et signer la Déclaration du répondant (section 5). Assurez-vous d'avoir rempli et signé les **quatre (4)** pages du présent formulaire avant de le remettre à votre répondant.
2. Inscrire « J'atteste l'authenticité de cette photo de (nom de l'enfant) » au verso de l'**une (1)** des photos de l'enfant et y apposer sa signature.

Le Programme de passeport se réserve le droit de demander un nouveau répondant.

Le requérant ne doit pas aider le répondant à s'acquitter de ses fonctions. Si votre répondant a besoin d'aide, communiquez avec le Programme de passeport.

Si vous **ne connaissez pas** de répondant admissible depuis au moins **six (6)** mois, remplissez le formulaire PPTC 326, Déclaration faute de répondant pour l'obtention d'un document de voyage, accessible dans tous les bureaux régionaux du Programme de passeport ou communiquez avec le Programme de passeport (voir la section F). Vous devez remplir ce formulaire, à vos frais, en présence d'une personne qui, selon la loi, est autorisée à faire prêter serment ou à recevoir une affirmation solennelle. **Cette étape pourrait retarder le traitement de la demande.**

**(L)**

## Document de voyage canadien antérieur

- Joignez à la demande tout certificat d'identité canadien ou un titre de voyage canadien pour réfugiés valide délivré à l'enfant. Si le certificat d'identité canadien ou titre de voyage canadien pour réfugiés est valide pour plus de **douze (12)** mois à compter de la date à laquelle vous présentez la demande, fournissez une explication écrite de la raison pour laquelle vous présentez la demande maintenant. Dans le cas où le Programme de passeport juge que l'explication fournie n'est pas valable, il se peut que votre demande soit refusée.
- Le nom d'une personne ne peut être inscrit que dans **un (1)** seul titre de voyage canadien pour réfugiés ou un certificat d'identité canadien valide.

**Remarque** : Si un certificat d'identité canadien ou titre de voyage canadien pour réfugiés valide a été perdu, volé, endommagé ou est inaccessible, remplissez le formulaire PPTC 203, Déclaration concernant un document de voyage canadien perdu, volé, inaccessible, endommagé ou trouvé, téléchargeable à [Canada.ca/passeport](http://Canada.ca/passeport). **Une fois déclaré perdu ou volé, un certificat d'identité canadien ou titre de voyage canadien pour réfugiés n'est plus valide.** S'il est retrouvé, le document de voyage ne doit pas être utilisé pour voyager et doit être retourné immédiatement au Programme de passeport ou, à l'étranger, au bureau du gouvernement du Canada le plus près. Des frais administratifs seront exigés pour remplacer un document de voyage canadien valide perdu ou volé (voir la section C).

**(M)**

## Citoyenneté et document de voyage

- Joignez tout document de voyage étranger ou passeport national valide qui a été délivré à l'enfant ou dans lequel son nom figure. Si vous ne possédez plus ce document de voyage ou ce passeport, écrivez sur le formulaire (voir la section 7) une description du document, la date et le lieu de délivrance et expliquez où il se trouve actuellement. Si le document a été saisi par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, présentez l'*Avis de saisie* (IMM 5265).
- Si l'enfant a visité un autre pays depuis son entrée au Canada, fournissez les dates de sortie et d'entrée pour chaque départ du Canada et expliquez la raison de chaque visite dans un autre pays depuis son arrivée au Canada (si vous manquez d'espace, utilisez la section 8, Renseignements supplémentaires, du formulaire de demande).
- Si un passeport national a été refusé à l'enfant, joignez la lettre de refus. Si cette lettre est rédigée dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez fournir une traduction du document attestée par un traducteur agréé.
- Si un passeport national a été refusé à l'enfant, mais que vous n'avez pas reçu de lettre de refus des autorités auprès desquelles la demande a été présentée, joignez une copie que vous auriez conservée portant sur toute lettre pertinente sur la demande ou le renouvellement d'un passeport pour l'enfant. Écrivez sur le formulaire (voir la section 7) les résultats de la demande, y compris la date du refus (si vous manquez d'espace, utilisez la section 8, Renseignements supplémentaires, du formulaire de demande).
- Si vous avez présenté une demande de passeport national pour l'enfant, mais que vous n'avez pas reçu de réponse écrite, expliquez en détail sur le formulaire (voir la section 7) toutes les démarches que vous avez faites pour obtenir un passeport (suivez l'ordre des dates) et les résultats obtenus. Joignez une copie que vous auriez conservée portant sur toute lettre pertinente (si vous manquez d'espace, utilisez la section 8, Renseignements supplémentaires, du formulaire de demande).



**(N)**

## Avis de confidentialité

Tous les renseignements personnels fournis dans ce formulaire de demande sont recueillis par le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) afin de déterminer si l'enfant est en droit de recevoir un document de voyage canadien et de fournir l'information à la Direction générale des affaires consulaires d'Affaires mondiales Canada, au cas où le titulaire du document de voyage aurait besoin d'aide lors d'un voyage à l'étranger. Dans le cadre de la prestation de ces services, les renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués en vertu du *Décret sur les passeports canadiens*, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et d'autres lois, réglementations et politiques fédérales relatives à la protection des renseignements personnels, comme l'indique le Fichier de renseignements personnels PPTC PPD 101 (Certificat d'identité et documents de voyage des réfugiés). Dans le cadre de la prestation de services du document de voyage, IRCC et d'autres institutions du gouvernement fédéral ou les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger qui participent à la prestation de services du document de voyage peuvent échanger des renseignements personnels. De plus, afin de déterminer l'admissibilité actuelle et continue et de conserver l'intégrité du Programme de passeport, tous les renseignements personnels recueillis peuvent être vérifiés et soumis à des recherches aux fins de sécurité visant à authentifier l'identité et la citoyenneté, ainsi qu'à déterminer l'existence de motifs conduisant au refus de délivrer un document de voyage, à la révocation d'un document de voyage valide ou au refus d'offrir des services du document de voyage. Pour les mêmes raisons, les renseignements personnels du répondant peuvent aussi être vérifiés et soumis à une recherche aux fins de sécurité visant à déterminer si l'individu répond aux exigences relatives au répondant. Les renseignements personnels pourraient être communiqués à des tierces parties, tels des organismes chargés de l'application de la loi et des institutions délivrant des documents d'identité, afin que soient effectuées les vérifications et recherches aux fins de sécurité requises dans le cadre de la prestation de services du document de voyage; pour ces mêmes fins, les tierces parties pourraient communiquer les renseignements personnels à IRCC ou d'autres institutions du gouvernement fédéral ou à des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger. Pour rendre le document de voyage canadien plus sécuritaire, IRCC utilise la technologie de reconnaissance faciale. Une puce électronique est également insérée dans le livret. Cette puce contient, en format électronique, la photo du titulaire ainsi que les renseignements personnels figurant à la page 2 du livret. Il est possible que IRCC sollicite la rétroaction du requérant ou du titulaire du document de voyage à l'égard des services de document de voyage.

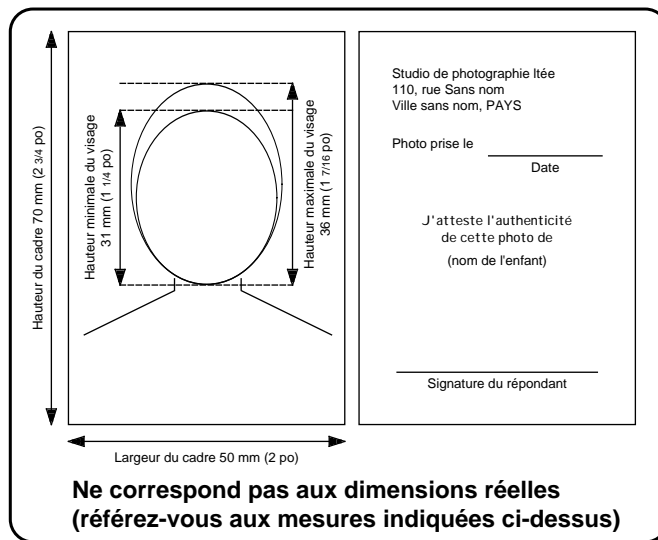
**(O)**

## Directives pour les photos de document de voyage canadien

**Remarque :** Les exigences en matière de photos pour le document de voyage sont différentes de celles de la carte de résident permanent. Les copies numériques (format électronique) des photos ne sont pas acceptées. Vous devez présenter **deux (2)** photos identiques et non altérées avec chaque demande de document de voyage canadien. Les photos électroniques ne sont pas acceptées.

### Vos photos doivent être :

- prises en personne par un photographe commercial;
- imprimées professionnellement sur du papier photographique ordinaire de haute qualité (les photos imprimées à la maison ne sont pas acceptées);
- claires, bien définies et nettes. Les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc;
- prises avec une expression faciale neutre (**bouche fermée et pas de sourire**) et le regard tourné directement vers l'appareil photo, avec les **yeux ouverts et clairement visibles**;
- prises avec éclairage uniforme sans ombrages, réflexion, ni lumière éblouissante;
- montrer le visage complet de face et le haut des épaules, qui doivent être perpendiculaires à l'appareil photo (le visage et le haut des épaules en direction de l'appareil photo, la tête ni penchée ni tournée);
- montrer la couleur naturelle de la peau et être prises contre un arrière-plan blanc ou de couleur pâle de manière à ce que les traits du visage et les vêtements soient clairement visibles et se détachent nettement de l'arrière-plan;
- des originaux **non altérés** et non des copies tirées d'une photo existante;
- prises dans les **six (6)** mois précédant la date de présentation de votre demande et être représentatives de l'apparence actuelle de l'enfant.



**Ne correspond pas aux dimensions réelles (référez-vous aux mesures indiquées ci-dessus)**

### Les renseignements suivants doivent être inscrits au verso d'une photo

- Le nom et l'adresse complète du studio du photographe (pas une case postale), ainsi que la date à laquelle la photo a été prise. Ces renseignements peuvent être écrits à la main ou estampillés par le photographe (les étiquettes autocollantes ne sont pas acceptées).
- La signature du **répondant**.

### Renseignements supplémentaires

- Les lunettes obtenues sur ordonnance peuvent être portées dans les photos à condition que l'on voie clairement les yeux et qu'il n'y ait aucun reflet sur les verres.
- L'effet des yeux rouges, les verres teintés et les lunettes de soleil rendent les photos inacceptables.
- Les chapeaux et autres couvre-chefs ne sont pas acceptés, à moins d'être portés pour des raisons religieuses ou médicales. Toutefois, tous les traits du visage doivent paraître clairement, et le couvre-chef ne doit pas créer d'ombre sur le visage.

### Photos de l'enfant

- Les photos de l'enfant doivent respecter les directives indiquées ci-dessus.
- Les photos ne doivent montrer que la tête et les épaules de l'enfant. Les mains des parents ou de l'enfant ne doivent pas paraître sur la photo.
- Le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada reconnaît qu'il est difficile d'obtenir une expression faciale neutre d'un nouveau-né et fera preuve de tolérance à cet égard.
- Pour les nouveau-nés, la photo peut être prise quand l'enfant est assis dans son siège d'auto, à condition qu'une couverture blanche soit placée sur le siège derrière la tête de l'enfant. Il ne doit pas y avoir d'ombre sur le visage et les épaules, ni autour des oreilles ou en arrière-plan.

Vous trouverez plus de renseignements à [Canada.ca/passeport](http://Canada.ca/passeport).

# Renseignements importants concernant les enfants qui voyagent à l'étranger

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les sites [international.gc.ca](http://international.gc.ca) et [voyage.gc.ca/enfant](http://voyage.gc.ca/enfant).

**P**

## Voyager avec des enfants ou les enfants voyageant seuls



Les autorités d'immigration de la plupart des pays sont de plus en plus vigilantes à l'égard des enfants qui traversent les frontières internationales. Chaque enfant qui voyage à l'étranger, seul ou accompagné d'un adulte, doit avoir un document de voyage ou un passeport valide et peut-être même des documents à l'appui. Avant d'entreprendre un voyage avec un enfant, vous devriez communiquer avec l'ambassade ou le consulat de tous les pays où l'enfant doit se rendre pour connaître leurs exigences d'entrée.

**Q**

## Documents qui facilitent les voyages à l'étranger



Les documents suivants pourraient être exigés pour appuyer l'entrée d'un enfant dans un autre pays :

- Le certificat de naissance dans lequel paraissent les noms des parents.
- Les documents ayant trait à la garde de l'enfant.
- Une lettre de consentement autorisant l'enfant à voyager seul, avec un seul parent ou avec quelqu'un d'autre que le gardien ou tuteur, le cas échéant. L'enfant devrait avoir sur lui une lettre de chaque personne ou de chaque organisme qui détient les droits de garde ou de tutelle ou, au Québec seulement, de l'autorité parentale. Affaires mondiales Canada recommande de faire certifier la lettre ou d'y faire apposer un tampon ou un sceau par un représentant officiel autorisé à faire prêter serment ou à recevoir une déclaration solennelle.
- Si l'un des parents est décédé, le certificat de décès.

**R**

## Documents et conseils pour faciliter le retour au Canada



Les conseils suivants pourraient vous aider à éviter des délais lors du retour de l'enfant au Canada :

- Assurez-vous d'avoir en main les documents d'identité requis pour vous-même et tous les enfants qui voyagent avec vous afin de prouver que vous avez le droit légal de rentrer au Canada.
- Si vous avez la garde de l'enfant, ayez avec vous des copies des documents qui précisent vos droits de garde de l'enfant.
- Si vous n'êtes pas le tuteur légal de l'enfant, ayez avec vous une lettre vous permettant ou vous autorisant d'avoir la garde lorsque vous rentrez au Canada. Lorsqu'un parent voyage seul avec un enfant, une lettre de l'autre parent peut également faciliter la rentrée du parent et de l'enfant. La lettre devrait aussi contenir les numéros de téléphone du parent ou du tuteur légal.
- Si vous faites partie d'un groupe, assurez-vous de vous déplacer dans le même véhicule que l'enfant que vous accompagnez lorsque vous arrivez à une frontière.
- Faites apprendre par cœur à l'enfant un numéro de téléphone à composer en cas d'urgence.

**S**

## Renseignements sur la garde

Les ententes concernant la garde des enfants au Canada pourraient ne pas être reconnues dans certains pays. Dans des cas extrêmes, les enfants pourraient ne pas pouvoir quitter ces pays. Avant votre départ, il est conseillé de vérifier auprès de l'ambassade ou du consulat du pays ou des pays que l'enfant visitera afin de déterminer quels documents relatifs à la garde de l'enfant pourraient être requis.

Pour plus de renseignements :



Affaires mondiales Canada:

Au Canada.....1-800-267-6788

À l'extérieur du Canada.....1-613-944-6788

- S'il y a des possibilités qu'un litige au sujet de la garde survienne pendant le voyage avec l'enfant, vous devriez parler à un avocat avant votre départ. Nous vous suggérons également de lire la publication *Enlèvement international d'enfants : Un guide à l'intention des parents délaissés*.

Pour commander ou télécharger un exemplaire :



Site Web.....[voyage.gc.ca](http://voyage.gc.ca)

Pour obtenir un exemplaire gratuit :



Au Canada.....1-800-267-8376

À l'extérieur du Canada.....1-613-944-4000